



PRÉVENIR ET GÉRER LES RÉFÉRÉS PRÉCONTRACTUELS

Formation sur 1 jour (7 h)

Animée par Yann SIMONNET

Avocat spécialisé en droit public des affaires
Cabinet Cheysson Marchadier & Associés



PRÉVENIR ET GÉRER LES RÉFÉRÉS PRÉCONTRACTUELS

La procédure du référé précontractuel a été spécialement aménagée pour sanctionner les manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation des contrats publics.

Ainsi, avant même d'avoir été signé, un marché public ou une concession peut être bloqué par cette voie de recours contentieuse par l'un des candidats évincés.

Cette procédure d'urgence et facilement actionnable par les opérateurs économiques peut avoir de lourdes conséquences sur le délai de réalisation d'une prestation, d'un ouvrage ou d'un service voire même empêcher le bon fonctionnement d'un service public.

Cette formation vous permettra, d'une part, de renforcer les moyens à mettre en œuvre en matière de publicité et de mise en concurrence pour éviter les recours au référé précontractuel et, d'autre part, de gérer avec efficacité les dossiers de contentieux et ainsi permettre la signature des contrats in fine.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Responsable des marchés et des contrats
- Acheteur ou juriste d'un service marchés / achats
- Assistant et gestionnaire de marchés publics

PRÉREQUIS

Connaissances de base de la réglementation générale de la commande publique



OBJECTIFS

- Se prémunir des risques contentieux en phase de passation d'un marché
- Renforcer les moyens pour être conforme aux obligations de publicité et de mise en concurrence
- Gérer les dossiers de contentieux précontractuels : préparation du dossier de défense, actions de régularisation, impacts sur le déroulement de la procédure de passation du marché



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 1090 €

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 Introduction

- La création et l'encadrement textuel du référé précontractuel
- Les caractéristiques et objectifs du référé précontractuel
- Le référé précontractuel en chiffres

9h30 Conditions et recevabilité du référé précontractuel

- Le champ d'application du référé précontractuel
 - Les contrats inclus du champ d'application
 - Les contrats exclus
- Moment et délai pour introduire un référé précontractuel
 - À partir de quel moment et jusqu'à quand un référé précontractuel peut-il être introduit ?
- Les auteurs d'un référé précontractuel
 - La notion de personne ayant "intérêt à conclure le contrat"

► **Étude jurisprudentielle**

10h45 Pause

11h00 L'office du juge du référé précontractuel

- Les manquements sanctionnés par le juge du référé précontractuel
 - L'évolution de la jurisprudence quant à l'office du juge du référé précontractuel
 - Le contrôle des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence
 - La sanction des manquements "susceptibles de léser" les intérêts du requérant

► **Étude jurisprudentielle**

- Les pouvoirs du juge du référé précontractuel

12h30 Déjeuner

14h00 Prévention et gestion des risques de référé précontractuel

- La sécurisation des procédures de passation par les acheteurs publics
 - Possibilités de régulariser les manquements identifiés en cours de procédure
 - L'information des candidats évincés
 - Le respect d'un délai de "stand still" avant la signature des contrats
- La saisine du juge du référé précontractuel par les tiers
 - Détermination du juge compétent
 - Formalisme de l'introduction d'un référé précontractuel
 - L'obligation de notifier la requête à l'acheteur public : moment et modalités

- Les conséquences pour l'acheteur public de la notification d'un référé précontractuel
 - L'interdiction de signer le contrat
 - L'analyse de la recevabilité de la requête et la préparation des écritures en défense
 - Le choix du recours à un avocat
- En cours d'instruction :
 - Possibilité de régulariser certains manquements
 - Possibilité de substituer de nouveaux motifs de rejet des candidatures ou des offres
 - La gestion des demandes d'information complémentaires formulées par le requérant
 - Les relations de l'acheteur public avec le candidat attributaire au cours de l'instruction
- Le choix de la signature du contrat malgré la saisine du juge du référé précontractuel : risques et conséquences

15h30 Pause

15h45 Le déroulement de la procédure de référé précontractuel

- L'instruction d'un référé précontractuel
 - Les délais et modalités d'instruction des référés précontractuels
 - Le contenu des échanges entre les parties
 - Les pouvoirs d'instruction du juge
- L'achèvement de la procédure
 - L'audience devant le juge du référé précontractuel
 - Utilité et rédaction de notes en délibéré
 - Notification de l'ordonnance du juge du référé précontractuel
 - Gestion par l'acheteur public d'une ordonnance rejetant un référé précontractuel
 - Gestion par l'acheteur public d'une ordonnance faisant droit aux demandes du requérant
- La voie de recours : le pourvoi en cassation

16h30 L'articulation du référé précontractuel avec les autres recours

- L'articulation du référé précontractuel avec le référé contractuel
 - Les hypothèses dans lesquelles un référé contractuel peut être introduit
 - La "fermeture" de la voie du référé contractuel par l'acheteur public
- L'articulation du référé précontractuel avec le recours en contestation de la validité du contrat

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Yann SIMONNET

Avocat spécialisé en droit public des affaires
Cabinet Cheysson Marchadier & Associés

Le Cabinet Cheysson Marchadier & Associés intervient auprès d'opérateurs publics et privés afin de les conseiller sur des problématiques liées à leur gouvernance, leur développement et la mise en œuvre de leurs compétences.

- Avocat au barreau de Paris depuis 2006, Yann SIMONNET intervient, tant en conseil qu'au contentieux, auprès d'opérateurs publics, parapublics et privés
- Son domaine d'expertise concerne le droit de la commande publique, la gouvernance des collectivités et établissements publics et des opérateurs parapublics, et le droit public foncier (domanialité publique, expropriation, urbanisme)
- Il intervient, notamment, dans les secteurs du logement social, de l'aménagement urbain, de la gestion des déchets, des activités de réseaux, ou des systèmes d'information
- Il rédige régulièrement des articles en matière de droit administratif et de commande publique pour les éditions du Moniteur (Actualité de la Commande et des contrats publics), Dalloz (Actualité Juridique Droit Administratif, Actualité juridique des collectivités territoriales), Lexis Nexis (Contrats et marchés publics, Droit Administratif, Énergie - Environnement - Infrastructures), ou Lamy (Lamy Droit public des affaires), et le site www.achatpublic.info
- Il assure également des formations et interventions sur ces mêmes thèmes

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation**Formation choisie**

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :**1^{er}** Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).**Votre rencontre avec CFC s'est faite par :**

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature**Réservation**

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1090 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr